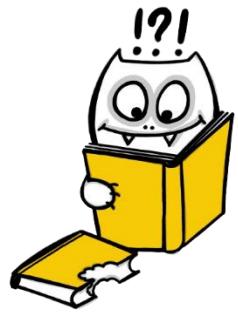


50 ans de la Bibliothèque de Cheseaux

Règlement du concours d'écriture



Règle n°1 : Le concours d'écriture est organisé et géré par la Bibliothèque de Cheseaux.

Règle n°2 : Ce concours est ouvert aux élèves de l'EPS de Cheseaux – La Chamberonne, dès la 5^e année (5P à 11S et CRPS).

Règle n°3 : Les thèmes à choix sont :

1. “Tout a commencé quand la bibliothécaire nous a demandé de l'aide pour transporter des cartons à la cave...”
2. Et si, en ouvrant un livre de la bibliothèque, quelqu'un s'était retrouvé aspiré dans l'histoire ?

Règle n°4 : Le texte doit être inédit et écrit par l'élève participant. L'usage d'un outil d'IA générative est interdit.

Règle n°5 : Les participations sont divisées en 3 catégories : 5-6P / 7-8P / Secondaires (9-11S et CRPS).

Règle n°6 : Le texte respecte la longueur indiquée ci-dessous :

- 5-6P : 1 à 2 pages A4
- 7-8P : 1 à 2 pages A4
- Secondaires : 1 à 4 pages A4

Règle n°7 : Le texte peut être rédigé à la main ou à l'ordinateur. S'il est rédigé à la main, l'élève doit s'assurer qu'il soit lisible. Il est possible que la bibliothèque dactylographie les textes manuscrits pour permettre leur diffusion.

Règle n°8 : La participation doit inclure les coordonnées suivantes à la suite du texte : nom, prénom, âge, classe, adresse e-mail de contact.

Règle n°9 : La participation doit être apportée à la bibliothèque en mains propres et au format papier, avant le 27 mars 2026.

Règle n°10 : Le texte transmis ne sera pas rendu.

Règle n°11 : Les textes ne respectant pas le présent règlement seront exclus du concours.

Récompense :

1. Un gagnant ou une gagnante sera sélectionné·e pour chaque catégorie.
2. Les gagnant·e·s seront contacté·e·s par e-mail.
3. Chaque gagnant·e recevra un « Bon du livre » d'une valeur de 20 CHF et un petit cadeau.
4. Chaque texte gagnant sera publié dans le journal Le Crieur.